



JOURNAL FOOT

FOOT N°602 DU 7 MARS 2024

INFORMATIONS LICENCES

A compter de la saison en cours, les clubs peuvent délivrer une licence dès la date anniversaire des 5 ans de l'enfant.

INTERVENTION FOOT LOISIR DANS VOTRE CLUB !

Proposition d'animation pour faire découvrir une ou plusieurs activités à vos licenciés.

Contactez Sandrine Janssoone directement :
sjanssoone@hautesavoie-paysdegex.fff.fr



SOMMAIRE

SECRETARIAT P.02

TECHNIQUE P.03

COMPETITIONS P.04

FUTSAL P.05

PERMANENCE DU WEEK-END

07.70.03.84.75

De 9h à 18h

SECRETARIAT GENERAL

NOTE AUX TRESORIERES

Le relevé n°2 est consultable via Footclubs.

Pour les clubs ayant opté pour le prélèvement, celui-ci sera effectué le 15 février 2024 et pour les clubs qui doivent régler par chèque, à effectuer au plus tard à la même date.

LISTE DES CLUBS NON A JOUR :

ARTHAZ – COUSSINETS - RAQUETTE

TOURNOIS

Le formulaire d'homologation des tournois que vous deviez compléter en amont n'est plus à utiliser.

Si vous souhaitez organiser un tournoi, merci d'en informer le District par mail en indiquant la date de votre tournoi et les catégories concernées. A noter que la responsabilité incombe entièrement à votre club.

Le District est favorable à l'organisation de tournois **sous réserve** :

- du respect des mesures sanitaires imposées (se référer aux mesures en vigueur),
- de la priorité des compétitions officielles,
- de l'impossibilité de reporter une rencontre à cause de l'organisation d'un tournoi (même si manque de terrain, de joueurs ou de bénévoles) > **sauf U7/U9/U11**
- du respect des temps de jeu et de repos

TOURNOIS INTERNATIONAUX :

- Les clubs organisant ces tournois doivent en faire la demande directement auprès de la Ligue Auvergne- Rhône-Alpes de Football, en téléchargeant le « Formulaire de déclaration d'un tournoi amical international » sur le site de la Ligue (Rubriques : A télécharger – Formulaires divers – Organisation Tournois).
- Les clubs désirant participer à un tournoi international à l'étranger, doivent demander une autorisation de participation à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes.
- Les demandes de tournois amicaux internationaux doivent impérativement parvenir à la F.F.F. 3 mois avant leur date de déroulement, afin que la FIFA puisse préalablement donner son accord.

Les autorisations sont accordées sous réserve de ne pas perturber le championnat ou toutes autres compétitions officielles (Plateau). Prière de se référer aux articles 126, 176, 177 des Règlements Généraux.

CORRESPONDANCE

CLUBS :

FC Combloux : Dossier projet fusion avec Megève.

CORRESPONDANCE TRANSMISE AUX COMMISSIONS SUIVANTES :

Commission d'Appel :

FC Cruseilles

Commission Compétitions :

FC Aravis – CS St Pierre en Faucigny – FC Cluses – CO Chavanod – Pays de Gex FC – JS Reigner – AJ Ville la Grand – FC Cheran – ES Cernex – Epagny MT – US AAG – JS Reignier – CS Vacheresse – ES Amancy Cornier – C.O. Chavanod – US Annecy le Vieux – FC Marnaz – Ets Fillinges (2) – CO Chavanod – AS Odysée – AS Versonnex – FC Cheran – ES Douvaine Loisin – Marignier SP – USAV – GPT Combloux/Megève – Foron FC - ES Sciez – CS Vacheresse – FC Combloux

Commission des Coupes :

FC Ballaison – AS Evires - ESCO



Commission des Règlements :
US AAG – Pays de Gex FC – AS Prevessins Moens

Commission de l'Arbitrage :
Marignier SP

Commission des Délégués :
US Vétraz Monthoux



COMMISSION TECHNIQUE

DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES – Organisation de la pratique Foot des Enfants

CALENDRIERS

Pour rappel, les calendriers de la 4^{ème} phase (mai et juin) pour les u7 et les niveaux u9 et u11 qui n'ont pas été faits (pas de modifications possibles) seront mis en ligne au cours des vacances d'avril

ATTENTION, des calendriers u9 et u11 ont été changés au 1^{er} mars. Veuillez consulter le site du District (rubriques « Pratiques » puis « Foot des Enfants ») pour prendre en compte les modifications

Modifications

- Secteur Annecy - u9 D2 : lire **Chéran Fem.** à la place de Chéran 10

JOURNEE NATIONALE DES U7

Pour rappel, elle aura lieu le **samedi 8 juin** à **Pays de Gex FC** (site de Ferney)

Les clubs pourront prochainement s'inscrire sur la ½ journée de leur choix (dans la limite des places disponibles)

TOURNOIS

Comme le définit le règlement, **les tournois ne peuvent pas être organisés sur des dates de plateaux**

COMMISSION COMPETITIONS



FOOT N°602 DU 7 MARS 2024

Président : Jean-Michel BAULMONT

FESTIVAL U13

Equipes qualifiées pour la Finale Départementale qui aura lieu **samedi 6 avril 2024** à **Cluses Scionzier** :

Masculines :

Annecy - Annecy le Vieux - Annemasse Ambilly Gaillard – Bons en Chablais - Cluses – Cluses-Scionzier – Cruseilles – Divonne - Douvaine-Loisin – Genevois – GFA Rumilly Vallières - Marignier – Parmelan Villaz - Pays de Gex Foot – Pringy – Thonon Evian GG.

Féminines :

Annecy - Annecy le Vieux - Cluses – Foron – GFA Rumilly Vallières – Perrignier – U. Salève Foot – Thonon Evian GG.

Une réunion de présentation du déroulement du Festival u13 aura lieu le **vendredi 29 mars à 19h** au District. La présence de tous les clubs qualifiés est **obligatoire** (merci de préciser sur ce lien <https://forms.gle/AvrZ6SSpchsosghN7> le nombre de personnes présentes ; maximum 2 par club)

CHAMPIONNAT U13 – PRINTEMPS 2024

Nous vous rappelons qu'à compter de la reprise, le 9 mars 2024, **l'ensemble des championnats U13 sera soumis à la Feuille de Match Informatisée.**

CRITERIUM U13

RAPPEL

La DTN a la volonté de développer davantage l'arbitrage des jeunes notamment sur le public u13.

La mise en œuvre de l'arbitrage à la touche par les u13 « remplaçants » doit être **SYSTEMATIQUE** sur **l'ensemble** des rencontres u13.

Intrêrêts pour le(la) joueur(se)

- Apprendre à se concentrer pendant un temps donné
- Appliquer et maîtriser parfaitement les règles de la touche et du hors-jeu
- Observer les déplacements des joueurs : alignement défensif et synchronisation des appels en profondeur avec la passe
- Apprécier la difficulté de la tâche (être indulgent sur les erreurs d'arbitrage)
- Gérer son stress
- Prendre des responsabilités et améliorer l'estime de soi

Rôles de l'éducateur(trice)

- Enseigner les règles du jeu aux joueurs(ses)
- Faire arbitrer les joueurs(ses) à l'entraînement
- Prévoir les rotations de tous les joueurs(ses) sur les rencontres de la saison
- Conseiller les joueurs(ses) sur l'arbitrage à des moments opportuns (avant-match, mi-temps, arrêt de jeu...)
- Être tolérant (être indulgent sur les erreurs d'arbitrage)
- Intervenir auprès des spectateurs/parents...

Fonctionnement

- 1 remplaçant de chaque équipe est arbitre assistant
- A la **15^{ème} et 45^{ème} minute**, l'arbitre siffle une pause de 2' pour procéder aux changements d'arbitres assistants (*soit 4 joueur(se)s par rencontre*). L'arbitre assistant entre obligatoirement dans le jeu
- Signalisation : **touches et hors-jeu**

Rappel : matérialisation **obligatoire** de la zone technique pour les éducateurs(trices) et les remplaçants(tes) de chaque équipe. Les éducateurs(trices) ont **interdiction** de sortir de cette zone au cours de la rencontre

COMMISSION FUTSAL



FOOT N°602 DU 7 MARS 2024

CHAMPIONNAT FUTSAL SENIORS SAVOIE - HAUTE SAVOIE PAYS DE GEX

Pour la saison 2023/2024, 7 formations qui se rencontrent en matchs aller/retour soit 12 matchs.
Les 4 premiers jouent le titre sur un mini championnat de 6 rencontres(aller/retour)
Les 3 derniers jouent les places de 5 à 8 sur un mini championnat de 4 rencontres (aller/retour)
Le calendrier est en ligne sur le site.

JOURNEE N° 1

FUTSAL BOURGET UNITED contre US CHARTEUSE GUIERS
Samedi 30 Mars 2024 Gymnase de MARLIOZ à 20H30

JOURNEE N°5

CBF 74 contre US CHARTREUSE GUIERS
Remis à une date ultérieure

JOURNEE N° 10

HFCC contre FUTSAL LAC ANNECY 2
Remis à une date ultérieure

Attention la fin de la première partie approche !!!!! Merci de trouver une date.

JOURNEE N° 12

HFCC EXEMPT

AFRO 2 contre FLAC 2
Vendredi 8 Mars 2024 Gymnase du CENTENAIRE - LA ROCHETTE à 21H00

CBF 74 contre FBU
Samedi 9 Mars Gymnase BRIFFOD - BONNEVILLE à 18H00

AS THONON contre US CHARTREUSE GUIERS
Dimanche 10 Mars Gymnase du GENEVRAY - THONON à 20H00

AS THONON contre HFCC du Dimanche 3 Mars 2024 (Journée 11)
Forfait de HFCC qui doit 52 Euros au District 73
HFCC doit également 115 Kms X 2 € soit 230 € à l'AS THONON (qui s'est déplacé au match aller.
Ce chèque doit transiter par le District 73.